

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE

MINISTERE DES PÊCHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME

**Commission Technique d'Evaluation de la Production
Halieutique du Secteur (CTEPHS)**

**Rapport d'évaluation de la production du secteur des
pêches au titre du 4^{ème} trimestre 2021**

Janvier 2022

PLAN DU RAPPORT

1. Contexte

2. Objectifs de la Commission

3. Déroulement de la mission

4. Résultats

- **Présentation des données collectées**

5. Evaluation de la production par pêcheurie

- **Pêcheurie céphalopodière**
- **Poissons Démersaux**
- **Crustacés (crevettes, langouste, crabe profond)**
- **Pêcheurie pélagique**
- **Usines de farine et huile de poissons**

6. Conclusion

7. Recommandations

1. Contexte

Dans le cadre des orientations de la politique du secteur, notamment en ce qui concerne le système de gestion par quotas basé sur le suivi des captures, notre Département a renouvelé le mandat de la Commission Technique d'Evaluation de la Production Halieutique du Secteur (CTEPHS), conformément de l'arrêté N°364 du 06 avril 2021.

A cet effet, une mission du MPEM s'est rendu à Nouadhibou conformément à l'Ordre de Mission n° 0001 en date du 04/01/2022 pour prendre part aux travaux de la CTEPHS.

La mission est composée de :

- Lamine CAMARA, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE)
- Abderrahmane BOUJOUAAA, Coordinateur de l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP)
- Sidi Mohamed Ndeilla, Chef Service des Statistiques et Etudes (DARE)
- Djibi Gueye, Chef de Service de l'Aménagement (DARE).

2. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission est d'évaluer la production halieutique du secteur des pêches, réalisée sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

La commission a pour objectifs spécifiques de rassembler, traiter, compiler et examiner les données disponibles afin de pouvoir évaluer la production réalisée durant toute l'année 2021 par régime d'exploitation (National/Etranger) et par type de concession. Elle fera ressortir le niveau d'exploitation des concessions attribuées et formuler des recommandations relatives à l'exploitation et au suivi de la production.

3. Déroulement de la mission

Les membres de la mission ont fait le tour des structures (GCM, SMCP, ONISPA, IMROP, PAN et Polyhongdong) pour :

- L'Echange sur les objectifs de la mission ;
- La Mobilisation de jeux de données statistiques sur les quantités déclarées à bord (JPP), débarquées par concession, navire et par espèce et de la production exportée par type de concession et/ou par usine.

4. Résultats

Les données statistiques collectées, traitées, compilées, puis examinées, proviennent principalement des Bases de Données (BDs) de la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), de la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poissons (SMCP), de l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), de l'Office National de l'Inspection Sanitaire des produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), de la Douane et du Port Autonome de Nouadhibou (PAN) ainsi que les données de capture de la société Hong Dong.

Présentation des données

Tableau 1 : Nature/type de données disponibles par institution/structure

Origine données	Nature/type de donnée	Période couverte	Observation
GCM	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration/estimation de captures de pêche par groupe d'espèces et par navire ; - Production de la farine et huile par usine 	<ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 - Non fournie 	<ul style="list-style-type: none"> - Données collectées à partir des fiches statistiques pour les navires de PH et PC (saisie JPP); - Collecte de statistiques au niveau des usines
SMCP	<ul style="list-style-type: none"> - Quantités débarquées et quantités exportées par groupe d'espèces par société/ concessionnaire - Congelé Bord, Congelé Terre et Nouveaux Produits (NP) : Petits Pélagique, Farine et Huile 	<ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Données issues du débarquement de produits ; - Données issues de pesée systématique des produits à l'export
IMROP	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la production de la pêche artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} janvier au juin 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Production de la pêche artisanale
ONISPA	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les quantités de farine et huile de poisson exportées ; - Quantités exportées, par espèce et par destination/marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Information déclarative collectée à travers le certificat sanitaire au niveau de Nouadhibou et de Nouakchott
Douane	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur l'exportation par espèces, par type de produit... 	<ul style="list-style-type: none"> - Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Données issues de pesée systématique des produits à l'export

PAN	- Données relatives à l'exportation et les débarquements des poissons frais et de la Farine et huile de poisson	- Du 1 ^{er} janvier au 30 Novembre 2021	- Données issues des déclarations au niveau du PAN
Hong Dong	- Données de captures par navire, par espèces et par mois	- Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021	- Données issues des déclarations de la société

5. Estimation de la production par pêche

La situation de la production fournie par la GCM ne concerne que les navires des segments hauturiers et côtiers pour les deux régimes, national et étranger. Il reste entendu que ce récapitulatif ne prend pas en compte la pêche artisanale et les sennes tournantes (type sénégalais) segment côtier.

Les exportations fournies par la SMCP notamment le Congelé Terre (CT) proviennent essentiellement de la production des navires glaciers et de la Pêche Artisanale.

5.1 Pêche Céphalopodière

Le tableau comparatif de la production des céphalopodes entre les sources GCM (capture JPP), SMCP (débarquement), IMROP (Pêche Artisanale), ONISPA (certificat sanitaire), Douanes (exportation) Poly Hondong et PAN, montre une cohérence entre les différentes sources pour la pêche céphalopodière.

GCM : 10525 T (Jan-Déc)
 ONISPA : 19877 T (Jan-sept)
 SMCP : 33059 T (Jan-Déc)
 Douane : 34100 T (Jan-Déc)
 Hondong : 1999 T (Jan-Déc)
 PAN : 9631T (Jan-Nov)

Remarque : la production céphalopodière, fournie par la GCM (JPP), n'englobe pas la pêche artisanale. La production fournie par l'ONISPA est soumise aussi à l'obligation du Certificat Sanitaire.

La production des glaciers hauturiers de Poly hong dong, qui ne passe pas par la SMCP, est prise en compte par la GCM et par la Douane.

5.1.1 Congelé bord hauturier

Céphalopodes (T)	Démersaux	Pélagiques	Crustacé	Total
8 739	739	8 451	1 697	19 626

5.1.2 Congelé terre tous segments confondus

Céphalopodes	Crustacés	Démersaux	Pélagiques	Total
24 320	289	28 327	121 773	174 710

5.1.3 Glaciers (hauturiers et côtiers)

Céphalopodes (T)
2897

En considérant le congelé terre moins les glaciers hauturiers et côtiers, on peut en déduire que le segment artisanal aurait pêché **21423 T** de céphalopodes

Conclusion 1 :

La quantité de céphalopode produite au cours de la période de janvier à décembre 2021 est estimée à **31948 tonnes** dont plus de **67%** serait dus à l'effet de la pêche artisanale.

5.2 Poissons démersaux

L'appréciation des quantités réalisées par la pêche aux poissons démersaux à travers le suivi de la GCM en ce qui concerne les segments hauturiers et côtiers, fait état de **36924 tonnes** dont **19333 T** représentent les contributions des segments hauturier et côtier du régime national.

D'autre part, l'application d'une autre approche pour l'estimation de la production des démersaux pour le segment artisanal serait :

Démersaux PA= exportation des démersaux – Production démersaux (PH+PC)

Sur la base des données de débarquement fournies par la SMCP, les débarquements des démersaux atteignent **36779 tonnes**, en ajoutant les quantités des frais fournies par la Douanes (**17284 T**), cela donne **54063 T**. En application de l'approche ci-dessus, la production des démersaux de la pêche artisanale aurait été estimée à **34731 T**.

Conclusion 2 :

En somme, la production pêche aux poissons démersaux pour la période de janvier à décembre 2021 aurait été évaluée à **71655 tonnes**

5.3 Crustacés

La production en crustacés se présente comme suit :

- Crustacés : **1028** tonnes (source SMCP)
- Crustacés : **934** tonnes (source GCM, régime national)

L'approche retenue pour l'estimation de la production des crustacés pour le segment artisanal, est la suivante :

Crustacés PA= exportation des crustacés – Production crustacés (PH+PC)

Selon la GCM, les captures des crustacés du régime national ont atteint **934 T**, en application de l'approche ci-dessus, la production de crustacés de la pêche artisanale aurait été estimée à **94 t**.

5.4 Pêcherie pélagique

Pour ce qui est de la pêcherie des petits pélagiques, la mission s'est basée sur les données de suivi des captures, réalisées par la GCM, l'IMROP, la Douane, l'ONISPA et la SMCP.

Il ressort de ce suivi que :

Pour le régime national hors senne tournante et pêche artisanale, la production des petits pélagiques, issue des JPP, aurait atteint : **347058** tonnes :

Pour le régime étranger, la production de la pêche hauturière aurait atteint : **264813** tonnes

Conclusion 3

Pour la période considérée, le total des captures de la pêche aux poissons pélagiques, hors pêche artisanale et sennes tournantes type sénégalaise, est de **611871** tonnes.

A cela il faudra ajouter la pêche pélagique à la senne tournante.

Estimation de la production des pélagiques pour le segment artisanal et les sennes tournantes côtières :

Pélagique PA + ST = Exportation Globale Pélagique – Pélagique PH et PC (JPP)

Exportation Globale Pélagique = Farine (Douane) convertie + Petits Pélagique Congelé
Soit : 475526+ 123470= **598996 T**

Donc la pêche pélagique (PA+ST) est de : 598996 – 347058 = **251938 T**

5.5 Farine et huile de poisson, pour l'année 2021

	SMCP (31/12)	ONISPA (30/09)	Hongdong (31/12)	Douane (31/12)	PAN (30/11)
Farine	92 966	48 213	2 479	95 105	68 859
Huile	21 237	15 800	709	21 549	9 960

Tableau : Situation production globale de janvier à décembre 2021

	Segment	Pêcherie				
		Céphalopode	Démersaux	Pélagique	Crustacés	Total
Régime National	Pêche Artisanale	21 423	34 731	251 938	94	308 185
	Pêche Côtière	119	4 908	345 658	370	351 056
	Pêche Hauturière	10 394	14 424	1 400	564	26 782
TOTAL		31 936	54 063	598 995	1 028	686 023
Régime Etranger	Pêche Hauturière	12	17 591	264 813	1 250	283 666
TOTAL		31 948	71 655	863 808	2 278	969 689

6. Conclusion générale

- Les travaux de la Commission tenue dans les locaux de la GCM à Nouadhibou, ont permis d'estimer la production globale du secteur pour la période de janvier à décembre 2021 à **969689** tonnes.
- Il ressort de la situation de la production, récapitulée plus haut, qu'en comparaison avec la production de la même période de l'année 2020 :
 - o La régression des captures est de -31% par rapport à la période de janvier à décembre 2020 selon le JPP
 - o La régression des captures globales est de -24% par rapport à la période de janvier à décembre 2020.
- Il est à noter que la flotte de navires nationaux céphalopodes opérationnelles pour l'année 2021 est de **172** navires dont **160** dans le cadre du segment hauturier et **12** dans le segment côtier. La flotte citée plus haut est répartie sur **58** concessions hauturières et **11** concessions côtières pour un quota total mis en exploitation de **23434 T**.
- Il ressort de la situation de la production en ce qui concerne les Totaux Admissibles de Captures (TAC) par types de pêcheries que le niveau d'exploitation du TAC pélagique, fixé à **1 353 000** tonnes, atteint du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, **64%** et celui des Céphalopodes atteint **75%** du TAC ;

Situation de dépassements par segment et par type de concession au 31 décembre 2021

Type de Concession	Nombre de Concession (PA)	Nombre de Concessions (PC)	Nombre de Concession (PH)
Céphalopode	1 Dépassement collectif	0	1
Démersaux	1 (quota 15000 T) Dépassement collectif	0	2
Langouste rose		1 (quota 240 T) Dépassement collectif	
Crevettes			1
Crabes			1
Merlu	0	0	3
Pélagique	1	7	

Il a été également constaté un niveau faible d'exploitation du TAC des pêcheries crevettes (23%) et des crabes (33%).

A l'exception de la pêcherie Langouste qui a connu un dépassement collectif grave de **54%**.

On peut noter aussi que les pêcheries de Langouste rose et merlu ont connu des dépassements graves du TAC respectivement de **54%** et **31%**.

Il a été constaté aussi des dépassements sur le plan individuel et collectif (voir tableau ci-dessous) :

Situation d'exploitation du TAC par pêcherie au 4^{ème} trimestre 2021

	MSY 2021	CAPURES	% EXPLOIATION
CEPHALOPODES	42 700	31 948	75%
CREVETTES	7 200	1 688	23%
DEMERSAUX	87 000	58 507	67%
MERLU	10 093	13 237	131%
PELAGIQUES	1 353 000	863 808	64%
CRABES	400	131	33%
THON	24 000		0%
LANGOUSTE	240	369	154%
Total en tonnes	1 524 633	969 689	64%

7. Recommandations

Compte tenu des résultats de l'estimation de la production au titre de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et dans le but d'améliorer la qualité de l'estimation de la production, la mission recommande de :

- Faire arrêter l'activité d'exploitation pour les concessionnaires ayant épuisé leurs quotas attribués ;
- Faire pousser l'union européenne à respecter son engagement en matière d'exploitation de leur quota notamment pour les petits pélagiques ;
- Appliquer la loi en matière de dépassement des quotas ;
- Faire arrêter l'activité de la pêche aux pêcheries de Langouste Rose et Merlu dont le TAC a été dépassé ;
- Rendre effectif et renforcer la mesure d'interdiction de la transhumance de navires mauritaniens d'une concession à une autre (autre forme d'affrètement) ;
- Le renforcement de l'application des mesures réglementaires sur la gestion des quotas ;
- A défaut d'absence de suivi de la production des sennes tournantes du segment 1 de la pêche côtière :
 - o Mettre en place un dispositif de suivi de captures de ces outils ;
 - o Limiter l'attribution des quotas au profit des sennes tournantes affrêtées ;
- Initier des missions périodiques de terrain (littoral, usines, ...) pour évaluer la production du pélagique au niveau du segment pêche artisanale et senne tournante (nationale, affrètement et sénégalaises de l'accord RIM-RS) ;

Vice-Président de la Commission
Lamine CAMRA

OESP
Abderrahmane Boujoumaa

DARE
GUEYE DJIBI

Le Secrétaire de la séance
Sidi Mohamed Ndeilla